

**COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE**  
**ARRETE N° 50/2024**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**PARKING JOUXTANT LA MAIRIE**  
**Travaux de réparation sur la toiture du Périscolaire**  
**Sis 19 ter rue du Général de Gaulle à BELLEVILLE SUR MEUSE**  
**ANNULE ET REMPLACE ARRETE N°44/2024 DU 24 JUIN 2024**

Madame le Maire de la Commune de BELLEVILLE-SUR-MEUSE,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 à L.2213.6.
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking jouxtant la Mairie de BELLEVILLE SUR MEUSE dans le cadre de travaux de réparation sur la toiture du Périscolaire sis 19 ter rue du Général de Gaulle à BELLEVILLE SUR MEUSE le jeudi 25 juillet 2024 de 7 H 00 à 17 H 00 et ce à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
- L'arrêté n°44/2024 du 24 juin 2024 est annulé et remplacé par l'arrêté suivant ;

**ARRETE**

**Article 1** : Il sera interdit de stationner sur les emplacements de parking situés sur le parking jouxtant la Mairie de BELLEVILLE SUR MEUSE le jeudi 25 juillet 2024, de 07 H 00 à 17 H 00.

Il pourra être procédé à l'enlèvement des véhicules gênants ou la mise en fourrière par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route.

**Article 2** : Des barrières et les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui les concerne à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun 11 rue Président Poincaré 55100 VERDUN
- Monsieur le Colonel, Directeur du SDIS 9 rue Hinot 55000 BAR LE DUC
- Monsieur le Médecin du SAMU Centre Hospitalier 2 rue d'Anthouard 55100 VERDUN
- Monsieur le Responsable de l'Unité ENEDIS Promenade de la Digue 55100 VERDUN
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux
- Entreprise LORRAINE ENERGIE 5 espace Doumenc 55480 THIERVILLE SUR MEUSE

Et par courrier électronique :

- [abensmail@grandverdun.fr](mailto:abensmail@grandverdun.fr)
- [imegel@grandverdun.fr](mailto:imegel@grandverdun.fr)
- [smaire@grandverdun.fr](mailto:smaire@grandverdun.fr)
- [thibaud.urbain@veolia.com](mailto:thibaud.urbain@veolia.com)

Rendu exécutoire par publication ou par notification.



BELLEVILLE-SUR-MEUSE  
Le 23 juillet 2024

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée  
Sylvie CHARDIN

Important : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.